

# Les salariés du RSI Antilles Guyane éternelles victimes et laissés pour compte

C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
E  
  
D  
E  
  
P  
R  
E  
S  
S  
E

Les équipes du gouvernement travaillent depuis des semaines pour préparer notre « adossement » au régime général, soit la disparition d'un régime particulier dédié aux travailleurs indépendants.

Mais ses équipes connaissent-elles toutes les particularités du RSI ?

Nous en doutons, car si c'était le cas, elles seraient beaucoup plus à l'écoute des salariés et des administrateurs du RSI qui ont dû subir les décisions gouvernementales successives incohérentes et inadaptées aux besoins des travailleurs indépendants.

Le RSI, fusion des organismes AVA, ORGANIC et CMR a été une réussite grâce à la capacité des salariés à travailler ensemble.

L'harmonisation des procédures de travail a été réalisée car les trois organismes avaient le sens du service public, et la parfaite connaissance de la population particulière des travailleurs indépendants, connaissance acquise durant plusieurs décennies au service de cette population.

Cette réussite a mobilisé les salariés malgré des textes règlementaires de calcul que ce soit des cotisations sociales personnelles ou des prestations des indépendants non harmonisées par le législateur.

Oui, le RSI a été une réussite quant à la fusion des 3 anciens régimes retraite des commerçants, des artisans et maladie.

Que dire de la réforme de l'Interlocuteur Social Unique (ISU) décidée et mise en place à compter du 01/01/2008 sans aucune préparation technique ?

Malheureusement, d'autres organismes ont profité de cette opportunité, avec la bienveillance de l'Etat, pour poser une option sur le RSI. En 6 mois, le législateur a décidé de « partager » le recouvrement des cotisations sociales entre l'URSSAF et le RSI, sous le nom barbare de l'Interlocuteur Social Unique (ISU). D'une volonté de créer le premier « guichet unique » sous le nom de « ISU », nous avons été dépossédés de notre outil informatique de calcul des cotisations et de recouvrement.

Les services compétents l'ont constaté également mais trop tardivement : *rapport IGAS de juillet 2008, page 3, « Cependant, il est utile de souligner que si le régime connaît aujourd'hui ce que la mission qualifie de situation de crise prolongée, les responsabilités paraissent partagées entre, d'une part la précipitation des pouvoirs publics à enchaîner la fusion des anciens réseaux avec la mise en place de l'ISU, opération d'une extrême complexité sans véritable direction commune de projet ».*

*Page 11 du rapport IGAS : « la marche forcée vers l'ISU s'est traduite par une précipitation du chantier informatique dont la complexité et les délais ont été largement sous-estimés »*

Les travailleurs indépendants ayant subi les conséquences des décisions prises par les plus hautes autorités de l'Etat, devraient s'inquiéter de leur avenir compte tenu de cette expérience dramatique !

*Page 18 du rapport IGAS : le rapport fait un lien direct entre la dégradation de la relation des assurés et les dysfonctionnements ISU, mais souligne, de plus que ces dysfonctionnements ont eu également un impact négatif sur les prestations servies.*



Pensez-vous réellement que le transfert définitif du recouvrement des cotisations sociales des indépendants vers l'ACOSS sera la solution la plus positive en matière de « service » aux indépendants ?

Pour mémoire rapport IGAS : *« d'autre part, une méconnaissance par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) des spécificités du RSI qui a conduit à probablement sous-estimer les difficultés de basculement du recouvrement et à surestimer les capacités d'adaptation d'information de branche, et enfin, une grande faiblesse de la maîtrise d'ouvrage au sein du RSI, liée pour partie à l'instabilité réglementaire, qui a contribué aux défaillances de la maîtrise d'œuvre au sein de l'ACOSS ».*

Malgré toutes les difficultés rencontrées à l'accueil, au téléphone, par courrier, nous avons assumé l'instabilité réglementaire (colère des indépendants), et les choix politiques (recouvrement partagé sur un outil informatique incapable de prendre en charge les évolutions demandées sans régresser et créer des anomalies). Pour mémoire page 29 du rapport IGAS *« les risques politiques liés au mécontentement de certains assurés ont jusqu'à présent été contenus grâce à l'engagement et l'attitude responsable des administrateurs du régime ».*

Oui, nous avons soutenu le service public dans un climat de contestation généralisée dont nous n'étions pas les responsables (Confer le rapport du Député Fabrice Verdier).

On ne peut ignorer ce rapport de l'IGAS. La catastrophe industrielle tant décriée dans les médias est bien le résultat des décisions des pouvoirs publics.

Même les rapporteurs de l'Etat ont noté notre engagement en page 4 *« les personnels du RSI ont été durement mis à contribution dans la période qui vient de s'écouler et ont fait face à une situation difficile et frustrante. Les organisations syndicales ont fait preuve d'une grande responsabilité ».*

Nous n'avons jamais failli et toujours assuré un service public au service des indépendants.

A l'aube d'une absorption par les différentes caisses nationales par branche, qui peut garantir que les indépendants ne seront pas les grands perdants de cette nouvelle réforme préparée en 6 mois ?

Qui peut garantir que les échanges entre branches prestations et recouvrement pourront toujours être aussi souples que maintenant quand un indépendant est en difficulté et que les salariés des branches se mobilisent pour lui venir en aide (aide sociale, délai de paiement large pour ouvrir le droit aux indemnités journalières, estimation du temps de règlement avant la prise d'effet de la retraite, écoute et conseil) ?

Nous constatons que des associations diverses (les pendus, les pigeons, etc. ) qui voulaient hier la suppression du RSI, démentent aujourd'hui et soutiennent le régime spécifique du RSI.

Les efforts faits par les salariés pour « réparer » les décisions des pouvoirs publics vont-ils être broyés sous couvert de maintenir une promesse de campagne électorale ?

Les salariés du RSI, aujourd'hui, sont très inquiets de ses projets qui restent obscurs.

Nous avons demandé à travailler ce dossier avec les équipes du gouvernement avant toute décision qui pourrait être une nouvelle catastrophe politique. Nous n'avons pas été entendus !



Nous, les salariés du RSI Antilles Guyane, sommes très inquiets sur le devenir de nos emplois :

- Quelles garanties de reclassement ?
- Quelles seront les modifications de notre contrat de travail ?
- Aurons-nous des garanties d'évolution salariale/carrière dans nos nouveaux postes ?

Pour que nous restions toujours mobilisés sur nos missions de service public auprès des indépendants, il est indispensable d'avoir un certain nombre de garanties :

- La garantie d'emploi avec des propositions de reclassement sans mobilité géographique imposée.
- La reconnaissance de nos compétences sans dénigrement
- Un calendrier de négociation immédiate pour la création d'un groupe de travail paritaire pour le repositionnement des emplois dans le Régime Général des DOM
- L'alignement de la convention collective du RSI Antilles Guyane avec celle du Régime Général des DOM
- Le transfert des contrats de travail du personnel RSI Antilles Guyane au Régime Général des DOM dès le 01 janvier 2018.

Nous les salariés du RSI Antilles Guyane, sommes en marche pour la défense de nos droits, de nos emplois, de nos compétences, de notre expertise et de nos travailleurs indépendants.

### « Etre traité dignement et avec respect »

Le jeudi 24 aout 2017 les salariés du RSI Antilles Guyane, réunis en Assemblée Générale, ont décidé de reprendre leur avenir en main.

**Une grève illimitée à compter du Lundi 18 Septembre 2017.**

*Les salariés du RSI Antilles Guyane*

AVA = Assurance Vieillesse des Artisans

CMR = Caisse Maladie Régionale

IGAS = Inspection Générale des Affaires Sociales

ORGANIC = Organisation Autonome Nationale d'assurance vieillesse de l'Industrie et du Commerce

URSSAF = Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

